



PACA



# Élevage ovin : vivre face à la prédation



Ce recueil de témoignages d'éleveurs et de techniciens ovins de la région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur, apporte un éclairage au niveau des impacts sociaux et psychologiques induits par la prédation. Il vient compléter une publication technico-économique<sup>1</sup>, réalisée par l'équipe Inosys réseau d'élevage – ovin viande du Sud-Est et soulève des questions sur la durabilité de la production ovine.

Dans la région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les premières attaques de loups sur des troupeaux remontent à une trentaine d'années. Initialement localisées dans les départements des Alpes-Maritimes puis des Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, ces attaques se sont peu à peu étendues. Aujourd'hui, l'ensemble des départements de la région sont concernés.

Les propos des éleveurs et des techniciens ovins ont été synthétisés au travers du témoignage de trois personnages fictifs, pour le respect de l'anonymat. Néanmoins, les verbatims cités sont parfaitement fidèles aux propos recueillis lors des enquêtes terrain.

Joseph et Léa, éleveurs ovins de la région, sont à la tête d'un troupeau sédentaire de 500 brebis Préalpes. Les attaques subies avec l'arrivée du loup ont eu d'importantes répercussions à différents niveaux : abandon de surfaces pastorales, emploi de main d'œuvre, gestion d'une meute de chiens de protection et remise en question de la vivabilité (du fait de l'accroissement de la charge mentale et de la charge de travail qui empiètent considérablement sur la disponibilité pour la vie de famille).

## UNE REMISE EN QUESTION DU SYSTÈME PRÉALPIN SÉDENTAIRE

Leur système alimentaire en tant qu'éleveurs préalpins sédentaires est basé sur le pâturage de plusieurs dizaines d'hectares de parcours, en parcs fixes. Ces parcs assurent l'alimentation du troupeau tout au long de l'année. Avant l'apparition de la prédation, Joseph et Léa se rendaient une fois par jour au troupeau pour voir si tout allait bien et vérifier le remplissage des cuves en eau pour l'abreuvement des animaux.

<sup>1</sup> « Analyse des conséquences de l'exposition au risque de prédation par le loup sur les élevages ovins de la région Sud » - [http://idele.fr/no\\_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/analyse-des-conssequences-de-lexposition-au-risque-de-predation-par-le-loup-sur-les-elevages-ovins-d.html](http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/analyse-des-conssequences-de-lexposition-au-risque-de-predation-par-le-loup-sur-les-elevages-ovins-d.html)

Témoignage  
de Joseph

« Suite à l'arrivée du loup, on a dû changer notre système d'alimentation : gardiennage du troupeau permanent, regroupement en parcs de nuits tous les soirs. Les brebis en ont souffert, on l'a vu à leur état corporel. Pour nous cette conduite, c'était ingérable, surtout sur la période de mai à août avec le travail des foins et des moissons. »

Témoignage  
De Léa

« Avec le plan loup on a pu embaucher un berger, y reste quand même une partie de salaire à notre charge, mais c'était plus vivable. Ce n'est vraiment pas facile pour nous de devenir employeur... avec cette solution on est quand même plus tranquilles. »



Suite aux premières attaques, les éleveurs ont dû mettre en place des moyens de protection et notamment constituer une meute de chiens de protection. Aujourd'hui pour 500 brebis avec deux lots conduits en deux périodes distinctes d'agnelage, ils ont 9 chiens de protection.

## UNE PARADE QUI S'IMPOSE, DES SOUCIS QUI EXPLOSENT : LE CHIEN DE PROTECTION

### Témoignage de Joseph

« On a l'impression d'être toujours coupables de quelque chose : de ne pas protéger assez bien nos brebis, d'envoyer nos chiens au casse-pipe, de passer pour des emmerdeurs auprès des gens qui viennent se promener tranquillement. »

### Témoignage de Léa

« Nous, ces chiens, on les aime. On a une responsabilité par rapport à eux. »

Le chien de protection est un des éléments clé du système de protection des troupeaux. L'éleveur en autodidacte doit constituer une meute de chiens complémentaires, du fait de l'absence d'une filière totalement structurée qui proposerait des chiens aux compétences avérées. En effet, c'est un travail à part entière, qui nécessite l'acquisition de compétences en éthologie canine : identifier pour chaque chien son comportement, son rôle, appréhender sa sociabilisation vis-à-vis de l'Homme, voire la renforcer.

Les chiens de protection restent des animaux imposants qui impressionnent. Dans certains cas, malheureusement, ils peuvent avoir un comportement dangereux vis-à-vis des inconnus qui viendraient à proximité du troupeau. Leur introduction a créé une distance dans les relations entre les usagers de l'espace et les éleveurs. De plus, ils ne garantissent pas une protection totale. Les chiens de protection sont une parade qui cause aussi son lot de désagréments, sans procurer une tranquillité totale aux éleveurs quant à écarter totalement le risque de prédation.



Avec l'arrivée de la prédation, l'adaptation du système d'élevage a entraîné une augmentation de la charge de travail et une surcharge mentale pour les éleveurs.

## UNE SURCHARGE MENTALE

Témoignage  
de Joseph

« Avec la présence du loup, tu ne peux pas te permettre de faire moins bien un jour ! Il faut toujours faire les choses bien, sinon tu payes l'addition. Moi, si on n'y est pas aux brebis, je culpabilise et j'ai peur qu'il leur arrive quelque chose. Cela a beaucoup impacté ma vie de famille. Ce temps, je ne le passais plus avec ma femme et mes enfants. L'embauche du berger m'a soulagé, mais c'est pas le cas pour tous les collègues ! »

La menace de prédation initiée par des attaques génère une surcharge psychologique qui s'ajoute aux autres préoccupations des éleveurs. Elle en devient parfois obsessionnelle et a des conséquences sérieuses sur la qualité de vie de l'éleveur.

Un éleveur a à cœur de constituer un troupeau de qualité, en sélectionnant d'année en année ses meilleurs animaux. Avec la prédation, les attaques viennent limiter les choix de sélection, de part une augmentation de la mortalité et une perturbation de la fertilité. Le renouvellement se fait alors par défaut, ce qui amène à une perte de sens du métier et se traduit également par un anéantissement du résultat d'années de travail.



## UNE SURCHARGE DE TRAVAIL

Dans l'élevage de Joseph et Léa, la protection des troupeaux implique :

- En début d'année de déposer un dossier d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation, puis faire parvenir tout au long de l'année les justificatifs des dépenses à la DDT. Cela concerne à la fois les équipements, l'embauche de main d'œuvre mais aussi les dépenses liées aux chiens.
- La gestion de main d'œuvre salariée sur l'exploitation (relationnel, administratif, paie)
- Une astreinte qui reste à assurer pendant les absences du berger : repos hebdomadaires, congés, maladie...
- La gestion de la logistique liée aux moyens de protection (chiens et achat de matériels).
- De déplacer des parcs mobiles nocturnes (fréquence variable en fonction des saisons et de la ressource en herbe).
- De ravitailler la réserve à eau du berger pour ses usages quotidiens.

Après une attaque, l'éleveur se doit d'effectuer de nombreuses démarches avec une grande réactivité : contacter l'Office Français de la Biodiversité, se déplacer rapidement au troupeau pour effectuer le constat et l'inventaire des pertes, rechercher les carcasses prédatées, apporter les premiers soins, rapatrier les animaux blessés et effectuer les démarches administratives pour l'indemnisation des pertes. De plus, dans certains cas, l'éleveur doit prévoir d'acheter des animaux de remplacement.

Témoignage  
de Joseph

« Pour moi, le loup c'est environ 40 % de travail en plus. On doit sans cesse être en train de les surveiller, alors qu'avant on les laissait libres. »

## ASSURER LA PROTECTION DES TROUPEAUX, AU DÉTRIMENT DE LA PRODUCTIVITÉ

**Sylvie**, technicienne ovine en région Sud, a suivi l'évolution des pratiques d'élevage avec l'implantation et la colonisation du loup dans la région. La protection des troupeaux est un nouvel enjeu qui, inexistant il y a plusieurs années, prend aujourd'hui une place centrale dans les décisions et les choix de conduite.

### Témoignage de Sylvie

« J'utilise souvent cet exemple pour montrer à quel point la prédation impacte nos systèmes d'élevage : historiquement, les éleveurs conduisaient leur troupeau en deux agnelages par an. Un agnelage principal en saison, avec les 2/3 du cheptel et un agnelage de contre-saison pour le tiers restant. Cela permettait de sécuriser la productivité de l'élevage et d'étaler la production d'agneaux pour répondre aux besoins de la filière. Avec la prédation, les éleveurs ne peuvent pas assurer de front la surveillance contre la prédation sur le lot de vides et le travail en bergerie sur le lot des brebis avec agneaux. L'embauche d'un berger pourrait être une solution, mais ce n'est économiquement pas stratégique d'embaucher pour garder seulement un tiers du troupeau. Les éleveurs font alors le choix d'abandonner le désaisonnement et regroupent leurs mise-bas sur une seule période. L'embauche du berger se réfléchit alors pour l'ensemble du troupeau sur une période donnée et devient envisageable. La technicité, qui était au cœur des réflexions est maintenant relayée en second plan... »



Chaque exploitation s'adapte en fonction de ses contraintes. Des éleveurs réfléchissent à abandonner les surfaces difficilement protégeables et se replient sur les surfaces à proximité de leur bergerie.

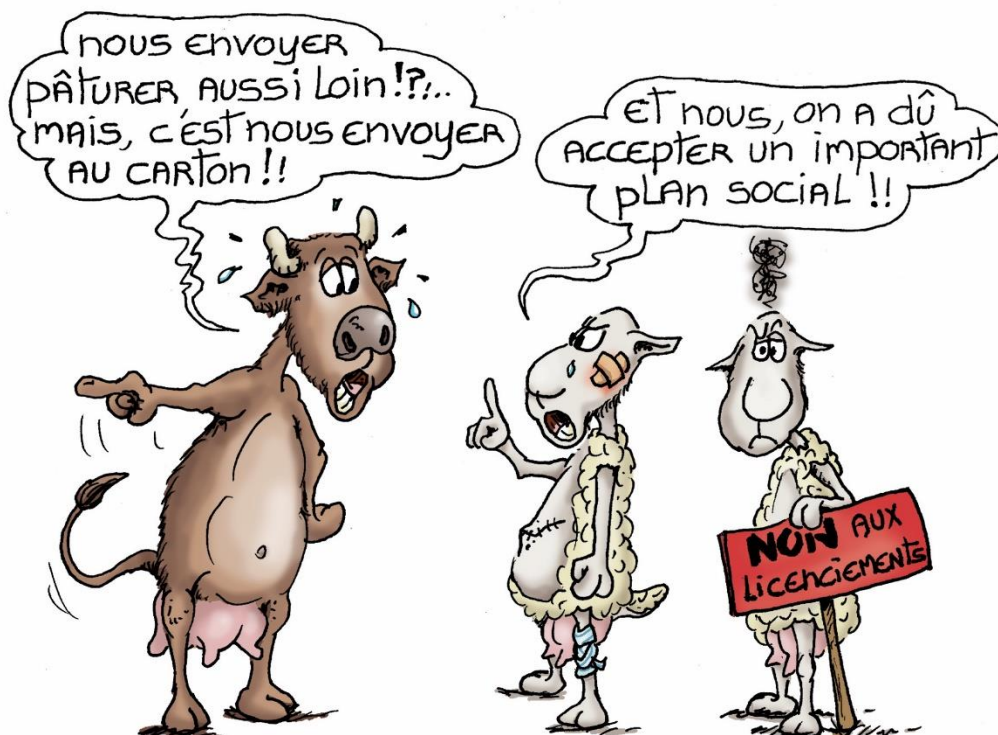
C'est le cas de **Mathieu**, éleveur ovine depuis plusieurs générations, commercialisant sa production en vente directe. Lui et sa famille ont réussi à constituer un parcellaire de 400 hectares de parcours, valorisés par leurs 400 brebis Préalpes. Avec son père, ils ont mis 10 ans à clôturer le parcellaire pour pouvoir les laisser pâturer librement. Un matin, malgré la clôture 5 fils et des chiens de protection, ce fut le drame...

### Témoignage de Mathieu

« 20 brebis au tapis et plus de 70 avortements... Depuis ce jour, j'appréhende de retourner au troupeau par peur de ce que je vais trouver. Avec ce trop de stress, j'ai fini par faire un infarctus. J'ai alors pris une décision difficile : j'ai décidé de réduire les brebis pour pouvoir les rentrer tous les soirs en bergerie et j'ai mis des vaches pour compléter. Mais bon...elles font quand même pas le même boulot. »

## ARRÊT DE LA PRODUCTION OVINE : UN RISQUE BIEN RÉEL

De plus en plus d'éleveurs font le pari de substituer une partie de leur cheptel ovin par des bovins, moins sujets à la prédation. Ces derniers sont parqués dans des secteurs éloignés, escarpés, boisés, qui continuent ainsi d'être valorisés. Mathieu, quant à lui, a conservé 120 brebis et fait l'acquisition de 35 vaches. Pour relever ce défi, il a dû adapter son système, rebondir rapidement, acquérir de nouvelles compétences et faire en sorte d'orienter sa clientèle vers de nouveaux produits, à base de viande bovine.



Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Avril 2021 – Référence Idele : 0021 602 XXX – Mise en page : Isabelle GUIGUE

Illustrations : Alain CHRÉTIEN

Pour en savoir plus :

• Marie BREISSAND	Chambre d'agriculture 04	mbreissand@ahp.chambagri.fr
• Elodie LAGIER	Chambre d'agriculture 05	elodie.lagier@hautes-alpes.chambagri.fr
• Benoît ESMANGIAUD	Chambre d'agriculture 06	besmangiaud@alpes-maritimes.chambagri.fr
• Fanny SAUGUET	Chambre d'agriculture 13	f.sauguet@bouches-du-rhone.chambagri.fr
• Alice RINGUET	Chambre d'agriculture 83	alice.ringuet@var.chambagri.fr
• Claire GUYON	Chambre d'agriculture 84	claire.guyon@vauclure.chambagri.fr
• Rémi LCONTE	MRE PACA	r.leconte@mre.paca.fr
• Maxime MAROIS	Institut de l'Élevage	maxime.marois@idele.fr

### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.